



## Organisation Mondiale Contre la Torture

8 rue du Vieux Billard, 1205 Genève, Suisse  
Tel : 0041 22 809 49 39 ; Fax : 0041 22 809 49 29  
Email : [omct@omct.org](mailto:omct@omct.org); Internet : [www.omct.org](http://www.omct.org)

---

### Paraguay, 47<sup>e</sup> session CAT



Voici les principaux éléments mentionnés par CODEHUPY lors de sa présentation devant le Comité :

- 1) La mauvaise définition de la torture dans le Code pénal et la violation systématique par le gouvernement du Paraguay de l'adaptation dans le système législatif national de cette définition de la Convention contre la torture. Cette mauvaise définition est l'une des causes de l'impunité.
- 2) L'absence d'enquêtes impartiales et efficaces sur les crimes de torture signalés, surtout quand elles touchent les agriculteurs, les transsexuels et d'autres groupes vulnérables ou en situation d'exclusion.
- 3) Les conditions de détention des personnes au Paraguay, qui manquent de soins de santé, d'espace, d'une nutrition adéquate, d'équipements de loisirs, d'éducation et de travail, ce, en violation flagrante de la Constitution de l'Etat et de la Convention contre la Torture.
- 4) Les extraditions accordées par le Paraguay, sans une analyse préalable afin de savoir si le pays de destination pourrait amener la personne à subir des traitements contraires à la Convention, principalement dans le cas de personnes d'origine arabe.
- 5) Le système de procédure pénal qui oblige les juges à trop user de la détention provisoire et provoquant une dégradation significative des conditions de détention et de la capacité du système pénal en général.
- 6) L'absence d'une politique compréhensive d'indemnisation des victimes de la torture.
- 7) La violation systématique des limites de la garde à vue par les tribunaux et la Chambre criminelle de la Cour suprême en violation avec les dispositions de la Convention.
- 8) L'absence de mesures pour empêcher les traitements inhumains administrés aux femmes affectées par les grossesses non désirées et l'absence d'un débat sur la nécessité de dépénaliser l'avortement.
- 9) En outre, le manque de moyens pour régler de façon interdisciplinaire la question de la traite d'êtres humains et de l'impunité.